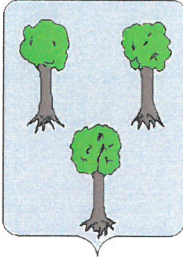


2020 12 2



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
04 décembre 2020

Séance du 09/12/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le neuf décembre, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
10

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés :

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Patrick CLAUDE

Délibération n°D_2020_057 **Salle annexe : choix du nom**

En vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui précise que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer le nom de Jean-François AILHAUD, instituteur de Mallefougasse qui s'est opposé avec 23 autres habitants de la Commune au coup d'état du 2 décembre 1851 de Louis Napoléon. Etant le meneur de cette révolte pour défendre la République, Jean-François AILHAUD a été déporté en Algérie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **DECIDE** d'attribuer le nom de **Jean-François AILHAUD** à la salle annexe à la mairie, en hommage à cet instituteur de Mallefougasse déporté en 1851.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA

